

# BAREME DES HONORAIRES

## LOCATION D'IMMEUBLE OU LOCAUX A USAGE D'HABITATION

selon la loi ALUR décret n°2014-890 du 1er août 2014

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail:

- \*En dessous de 40 m2 : 8 € TTC le m2 (superficie habitable)
- \*De 40 m2 à 60 m2 : 6 € TTC le m2 (superficie habitable)
- \*Au-dessus de 60 m2 : 5€ TTC le m2 (superficie habitable)

Etat des lieux d'entrée:

3 € TTC le m2 (superficie habitable).

Ces frais sont identiques et ne doivent pas dépasser 1 mois de loyer pour le bailleur et le locataire. (TVA actuelle 20%)

## LOCATION DE PARKING/BOX/REMISE

7% H.T du loyer annuel charges comprises  
(partagés par moitié entre le bailleur et locataire)  
TVA actuelle 20%

## HONORAIRES DE GESTION DE BIENS IMMOBILIERS

7% H.T des sommes encaissées soit 8,40% T.T.C  
TVA actuelle 20%

## PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Assurance loyers impayés :  
GLI SADA ASSURANCES 2.30% du quittancement.  
Frais de gestion des contrats d'assurances précités:  
0,41% H.T des sommes encaissées soit 0,50 % T.T.C

## VENTE DE BIENS IMMOBILIERS

(parking, habitation, bureaux, boutique...)  
TVA actuelle 20%

Minimum de perception : 2 500 € H.T à 4 500 € H.T	
9% HT	sur la tranche comprise entre 45 000 € et 80 000 €
8% H.T	sur la tranche comprise entre 80 001 € et 140 000 €
7% H.T	sur la tranche comprise entre 140 001 € et 230 000 €
6% H.T	sur la tranche comprise entre 230 001 € et 300 000 €
5% H.T	sur la tranche comprise entre 300 001 € et plus

**LES HONORAIRES PEUVENT ETRE A LA CHARGE DU VENDEUR OU DE L'ACQUEREUR SUIVANT LE MANDAT**

## LOCATION DE COMMERCE, BUREAUX, BOUTIQUE

A la charge du preneur

10 % H.T de la première période triennale (T.V.A 20%)

Rédaction d'acte : 2% H.T du loyer annuel hors charges  
Minimum de perception : 250 € H.T (T.V.A 20%)

Rédaction avenant au bail : 1% H.T du loyer annuel hors charges

Forfait : 150 € H.T (T.V.A 20%)